



Peut-on négocier avec un huissier

Par **sab91**, le **28/10/2008** à **08:32**

Bonjour, je suis en surendettement, notre 2ème dossier de surendettement a été refusé nos créanciers sont donc restés sur le 1er plan. Mais un des créanciers (pour qui nous avons des mensualités de retard) nous réclame maintenant par le biais d'un huissier la totalité soit 15 000 euros que nous ne pouvons pas régler en une seule fois. Pouvons-nous négocier avec l'huissier et convenir d'un échéancier ? Merci pour votre réponse

Par **ellaEdanla**, le **28/10/2008** à **11:02**

Bonjour, effectivement si vous n'avez pas respecté votre plan de surendettement, votre créancier est en droit de vous réclamer la totalité des sommes dues. En théorie, vous ne pouvez pas imposer à votre créancier un paiement échelonné. Mais en pratique cela est très courant. Contactez l'huissier, exposez-lui votre situation et proposez-lui des mensualités au maximum de vos capacités de remboursement. Lisez ce lien, vous y trouverez des informations intéressantes : http://www.experatoo.com/huissier/comment-negocier-avec-huissier_25208_1.htm. je reste disponible pour toute autre question. Cordialement.